

« Prendre en compte l'intérêt supérieur du mineur non accompagné »

Entretien avec Clémentine Bonifay-Besson, cheffe de service éducatif, **et Séléna Delport,** directrice de service pôle mineurs non accompagnés, Association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône (Groupe Addap 13).

*La Santé en action : **Quelle est votre mission auprès des mineurs non accompagnés ?***

Clémentine Bonifay-Besson et Séléna Delport : Rappelons en préambule qu'en France, le suivi des mineurs non accompagnés (MNA) est en partie confié aux conseils départementaux. Dans les Bouches-du-Rhône, le département a confié à l'association Groupe Addap 13, à partir de 2009, la prise en charge des MNA sur le département. Nous avons une mission déléguée par le conseil départemental, conformément à la circulaire dite Taubira de 2013. L'association prend en charge 400 mineurs non accompagnés *via* un double dispositif adapté à leurs besoins : tout d'abord, un service de premier accueil et de mise à l'abri permet d'évaluer la prise en charge la mieux adaptée à chaque MNA ; ensuite, l'association dispose d'un service d'hébergement diversifié. Pour le service de premier accueil et de mise à l'abri, les mineurs sont pris en charge par une équipe constituée d'éducateurs, de juristes, d'infirmiers. Pour le service d'hébergement, ce sont des éducateurs, des infirmiers et des conseillers en

insertion professionnelle. Sur un plan éthique, l'objectif est pour les équipes d'avoir des pratiques professionnelles au quotidien qui prennent en compte avant tout la question centrale de l'intérêt supérieur de l'enfant. À cet égard, trois priorités sont mises en œuvre : accompagner le MNA en matière d'éducation et de formation professionnelle ; l'aider à acquérir de l'autonomie ; créer les conditions pour que le jeune pris en charge puisse être acteur central de sa santé, au travers d'un « parcours de santé ».

*S. A. : **Quelle est votre procédure d'accueil de ces mineurs ?***

C. B.-B. et S. D. : Les personnes se disant mineures et non accompagnées sont reçues de manière inconditionnelle. Un premier entretien nous permet alors d'informer le conseil départemental et en particulier de déceler les plus vulnérables ; parmi eux, les très jeunes et les jeunes filles qui font face à des problématiques sanitaires plus importantes. Dès leur mise à l'abri, conformément à la circulaire de 2013, dite « circulaire Taubira », la procédure d'évaluation de la minorité et de l'isolement débute.

*S. A. : **Comment créez-vous un cadre déontologiquement équitable pour cet entretien ?***

C. B.-B. et S. D. : Dans le cadre de cet entretien d'évaluation, nos professionnels ne sont pas seuls. Nous sommes tenus de nous conformer scrupuleusement au cadre légal qui définit clairement la trame de l'entretien, et inclut des recommandations de bonnes pratiques liées à cette

procédure d'évaluation, garantissant bienveillance et légalité. Pendant l'entretien, nous examinons trois critères : le cadre légal prévoit que le jeune doit être de nationalité étrangère, isolé – c'est-à-dire sans représentant légal –, et mineur. La conclusion de l'évaluation éducative et sociale repose sur deux éléments : la cohérence globale du récit de vie lié à l'entretien et les observations éducatives émanant de l'équipe présente sur le lieu d'hébergement. Il est question de rechercher les faisceaux d'indices concordants ou discordants. À l'issue de l'entretien et de l'écrit éducatif, nous discutons de façon pluridisciplinaire, puis nous rendons un avis collégial quant à la minorité et à l'isolement. L'évaluation est ensuite transmise au conseil départemental.

*S. A. : **Dans quelles conditions hébergez-vous ces mineurs non accompagnés ?***

C. B.-B. et S. D. : Notre service d'hébergements diversifiés a été mis en place en 2018 ; il est dédié aux mineurs non accompagnés qui ont été confiés par décision de justice à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Nous avons 210 places d'hébergement réparties sur plusieurs communes du département. Une soixantaine de jeunes, les plus autonomes et proches de la majorité, sont en appartements ; pour les autres, nous louons des hôtels dans lesquels, le plus souvent, nous installons un bureau des éducateurs et une infirmerie. Nous prenons en charge ces jeunes exactement comme ils sont pris en charge dans les maisons d'enfance à caractère social dans le cadre de l'ASE.

L'ESSENTIEL

▣ **L'association Groupe Addap 13 est mandatée par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour prendre en charge les mineurs non accompagnés sur le département. Ces mineurs sont accueillis, mis à l'abri, évalués, accompagnés dans un parcours de santé, un cursus scolaire et une formation professionnelle pour acquérir leur autonomie.**

S. A. : Quel est l'état de santé de ces mineurs non accompagnés ?

C. B.-B. et S. D. : Pour les professionnels, accompagner les MNA exige une vision globale et pluridisciplinaire. En effet, la population des mineurs non accompagnés a le plus souvent pour point commun deux situations fortement dégradées : d'une part, leur santé somatique spécifique, car éloignée des problématiques rencontrées par les autres adolescents. En effet, ils souffrent de pathologies liées aux conditions de vie, au parcours migratoire. Ils sont souvent issus de pays à forte endémie pour certaines maladies telles que les hépatites virales ou la tuberculose et ils disposent à l'entrée de leur prise en charge d'une couverture vaccinale faible ou inexistante. D'autre part, leur santé psychique est dégradée. Un nombre important de jeunes sont victimes de chocs post-traumatiques, résultant d'un parcours migratoire éprouvant, lequel peut se traduire ultérieurement par la consommation de produits psychoactifs.

S. A. : Pourquoi l'accès aux droits s'inscrit-il au cœur de votre accompagnement ?

C. B.-B. et S. D. : Au regard de cette situation, l'équipe de prise en charge travaille effectivement sur l'accès aux droits (sécurité sociale, aide médicale d'État – AME, couverture maladie universelle – CMU). Il s'agit d'accompagner ces mineurs dans leur parcours de soins. Pour ce faire, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône a créé en 2017

une plateforme santé qui regroupe les principaux acteurs – structures publiques, collectivités territoriales et associations – afin qu'ils se concertent et agissent ensemble : cellule MNA du CD 13 ; personnels paramédicaux des structures d'accueil et d'hébergement des mineurs non accompagnés – dont l'Addap 13 – ; représentants du service public hospitalier marseillais – urgences, permanences d'accès aux soins de santé (Pass)... ; le centre de lutte antituberculeuse (Clat) ; les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd) ; le centre de protection maternelle et infantile (PMI) ; des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) et des structures offrant des soins en santé mentale. Trois groupes de concertation fonctionnent et présentent leurs échanges et leurs travaux tous les trimestres : un groupe pour les infirmiers travaillant sur les lieux d'accueil des MNA ; un groupe de concertation sur la vulnérabilité psychique des adolescents et un troisième travaillant sur la santé somatique et l'accès aux droits.

S. A. : Comment accompagnez-vous ces jeunes au quotidien ?

C. B.-B. et S. D. : Nous leur apprenons à se débrouiller au quotidien : comment on entretient son appartement, comment on gère son budget. Les mineurs non accompagnés reçoivent plusieurs allocations : habillement (120 euros tous les deux mois), produits d'hygiène, un crédit téléphone de 10 euros par mois, un peu d'argent de poche (50 euros par mois) et, pour les jeunes pris en charge en appartement, une allocation pour acheter des produits alimentaires (40 euros par semaine).

Chaque éducateur suit sept mineurs non accompagnés en moyenne, l'objectif étant d'accompagner le jeune le mieux et le plus vite possible vers l'autonomie. L'éducateur suit aussi chaque MNA dans ses démarches administratives consulaires pour lui faire établir une carte consulaire et un passeport, lorsque c'est possible. Une des tâches les plus importantes est le

travail éducatif d'équipe afin d'accompagner le MNA pour le dépôt de sa première demande de titre de séjour lorsqu'il atteint 18 ans. Si le mineur est confié par un juge des enfants avant 16 ans, il peut bénéficier de plein droit d'une carte de séjour vie privée et familiale. S'il est confié au juge après 16 ans, le MNA doit justifier d'au moins six mois de formation qualifiante avant son 18^e anniversaire pour espérer obtenir un titre de séjour d'étudiant ou de travailleur. Les jeunes sont accompagnés jusqu'à 18 ans, puis ils peuvent, s'ils le souhaitent ou s'ils en ont besoin, bénéficier d'un contrat jeune majeur. L'accompagnement des jeunes met prioritairement l'accent sur l'autonomie, la bienveillance et l'éducation.

S. A. : Comment les orientez-vous scolairement, puis professionnellement ?

C. B.-B. et S. D. : Cela passe par un très important accompagnement scolaire et de formation professionnelle, porte d'entrée immédiate dès qu'ils sont mis à l'abri : nous leur proposons dès les premiers jours des cours de français langue étrangère ; c'est la première étape dans la scolarisation que cette mise à niveau et/ou cet apprentissage de la langue française. Dans un second temps, une fois qu'ils sont reconnus mineurs non accompagnés, nous leur faisons passer un test de niveau de l'Éducation nationale afin de les affecter dans les filières les plus adaptées. Souvent, il s'agit de classes renforcées en français langue étrangère ; ils y passent quelques mois ou une année pour pouvoir ensuite intégrer un cursus davantage professionnalisant : souvent, il s'agit de filières professionnelles comme les BEP, CAP. Près de la moitié d'entre eux passent leur diplôme en alternance, ce qui leur permet de percevoir un salaire. Ces jeunes ont certes décroché de la scolarité pendant leur parcours migratoire, mais ils saisissent l'opportunité de travailler en classe renforcée de français au niveau du lycée. Ils travaillent aussi les matières générales et l'anglais. Quelques jeunes font le choix de continuer après le BEP, le

CAP et de passer un bac pro. Nous avons beaucoup de réussite chez ces jeunes, car nombre d'entre eux ont la rage d'apprendre. Un exemple de cette volonté d'apprendre : durant le premier confinement, nous avons vu des jeunes se lever à 4 heures du matin pour être à 5 heures dans leur boulangerie dans le cadre de leur alternance, mus par la détermination d'apprendre un métier pour pouvoir s'en sortir ; tandis que les éducateurs présents se sont transformés le temps de quelques semaines en « professeurs » pour aider les jeunes à faire leurs devoirs et à ne pas décrocher malgré un contexte difficile et anxiogène pour tous.

S. A. *Quelle posture adopter face à ces jeunes, souvent traumatisés lors de leur exil ?*

C. B.-B. et S. D. : Nous travaillons toujours dans la bienveillance, c'est le pilier de notre accompagnement. De plus, nous nous adaptons à leurs besoins, mobilisons leurs forces et travaillons avec eux au plus proche de leurs réalités. Cela veut dire s'adapter à chaque personne, comprendre ses freins et la faire évoluer. Certains jeunes ont besoin d'un suivi psychothérapeutique renforcé. Nous avons une psychologue qui intervient lors du premier accueil et pendant cette première phase, elle peut être amenée à proposer un suivi plus important si

nécessaire. Certains jeunes ont vécu des choses tellement dures qu'une hospitalisation en service psy est parfois nécessaire, mais fort heureusement, c'est rare. Et cela s'avère profitable : nous avons actuellement un jeune qui a eu besoin de soins et donc d'une hospitalisation, et depuis quelque temps, nous pouvons passer à la partie « projet d'insertion » avec lui. Nous avons constaté depuis le début qu'aucune démarche d'insertion n'est possible si au préalable nous ne répondons pas à un besoin impérieux de soins chez ces jeunes. ■

Propos recueillis par Yves Géry, rédacteur en chef.

ÉDUCATEURS ET CUISINIERS FORMÉS PAR UN MÉDECIN ANTHROPOLOGUE À L'ALIMENTATION DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Pour procurer une alimentation saine aux mineurs non accompagnés (MNA), le groupe ADDAP 13 fait appel depuis janvier 2020 à l'entreprise d'insertion Équilibre, qui gère la cuisine centrale dédiée à la préparation des repas. Il s'agit de proposer aux jeunes des repas équilibrés, répondant à leurs besoins nutritionnels, en associant aux saveurs occidentales des saveurs des différents pays d'origine. La cuisine produit 600 repas par jour et les distribue sur les lieux d'hébergements selon les modalités adaptées : repas servis sur site, en réfectoire, repas à emporter. Les équipes éducatives font le lien entre les souhaits des jeunes et la cuisine centrale.

Les cuisiniers ainsi que les professionnels qui prennent en charge les MNA ont été formés par Marie-Laure Cadart, médecin anthropologue sur le lien entre culture et alimentation, pour qu'ils appréhendent mieux les leviers favorables et les freins à une alimentation équilibrée de ces jeunes. Le Dr Cadart résume ainsi sa démarche de formation : « Il ne suffit pas qu'un aliment soit comestible pour qu'on puisse le manger ; interviennent alors la connaissance du produit, les goûts et les dégoûts, les autorisations et les interdits, le contexte affectif et psychologique, etc. Si se nourrir est une nécessité pour chacun, l'alimentation ne se résume pas à un choix rationnel et se trouve bien à l'intersection du biologique, du psychologique et du culturel, sans

oublier la dimension économique et il ne suffit pas d'offrir des repas de qualité qui respectent l'équilibre nutritionnel pour que des jeunes adhèrent à un projet. Ainsi, les éducateurs travaillant avec des mineurs non accompagnés peuvent se heurter à l'incompréhension des jeunes préférant une restauration rapide souvent de piètre qualité à des repas équilibrés qui leur sont proposés. Venant de pays différents, ayant subi des parcours migratoires difficiles, que représente le repas pour chacun et leur santé entre-t-elle en considération ? Comment remplir sa mission éducative en essayant de comprendre ce qui se joue pour ces jeunes au niveau de l'alimentation ? Comment les amener à un bon équilibre nutritionnel et à une alimentation saine tout en intégrant le plaisir de manger ? Il va s'agir de ne pas moraliser, d'arriver à prendre de la distance par rapport à sa propre alimentation pour tenter de mieux comprendre l'autre, lui permettre d'intégrer, d'approprier des saveurs et des textures nouvelles, de respecter les dégoûts et les interdits tout en essayant de comprendre d'où ils viennent. La formation sur le thème « Alimentation et culture » est proposée en deux temps : une miniconférence concernant tous les professionnels des services de l'ADDAP 13 et de l'entreprise d'insertion Équilibre et une formation plus approfondie de deux jours pour les personnes les plus impliquées, permettant un approfondissement théorique

sur l'alimentation des adolescents, culture et migration et une mise en lien avec des situations d'incompréhension, voire de chocs, vécues dans la vie quotidienne, apportées par les participants. La notion de culture sera abordée dans un sens large, en l'associant à celles de microcultures, d'appartenance, de groupe, de famille, d'adolescence, de migration ».

Pour en savoir plus

- Cohen-Emerique M., Rothberg A. La méthode des chocs culturels. Rennes : Presses de l'EHESP, coll. Politiques et interventions sociales, 2015 : 22 p. En ligne : <https://www.presses.ehesp.fr/wp-content/uploads/2016/03/9782810903467.pdf>
- Fischler C. L'Homnivore. Paris : Éditions Odile Jacob, coll. Poches, 2001 : 448 p.
- Dossier : Manger, une pratique culturelle. Sciences humaines, février 2003, n° 135. En ligne : https://www.scienceshumaines.com/manger-une-pratique-culturelle_fr_42.htm
- Moro M.-R. (coord.) Nourritures d'enfances. L'Autre, revue transculturelle, 2000, vol. 1, n° 1. En ligne : <https://revuelautre.com/dossiers/nourritures-denfance/>
- Guide nutrition des enfants et ados pour tous les parents. Saint-Maurice : Santé publique France, 2019 : 143 p. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/brochure/le-guide-nutrition-des-enfants-et-ados-pour-tous-les-parents>